



L'alerte enlèvement étendue aux adultes?

DISPARITIONS Entré en vigueur en 2010, le système n'a encore jamais été déclenché en Suisse

Faut-il étendre le système de l'alerte enlèvement aux personnes majeures? Le Conseil fédéral ne l'exclut pas. C'est ce qui ressort d'un rapport rédigé en réponse à un postulat de Luc Recordon (Les Verts/VD) déposé en mai 2014. Pour le gouvernement, les critères stricts qui doivent être remplis pour donner l'alarme en cas de disparition inquiétante sont «garants de l'efficacité du dispositif». Il ne prévoit donc pas de les assouplir, craignant une diminution de l'impact de ces alertes, et propose le rejet du postulat. Par contre, et c'est nouveau, le Conseil fédéral ne ferme pas totalement la porte à l'idée de l'étendre, «si la pratique l'exige», aux adultes.

Les autorités partenaires y seraient favorables, relève le rapport. Mais là encore, il faudrait des critères très stricts, pour éviter de fausses alertes qui ne feraient que banaliser les recherches. C'est d'ailleurs non sans difficultés que la Suisse s'est dotée de son système d'alerte enlèvement, entré en vigueur le 1er janvier 2010. A ce jour, l'alarme n'a encore jamais été déclenchée.

C'est à la police cantonale concer-

née ou au Ministère public compétent qu'il revient de demander le déclenchement de l'alerte auprès de fedpol, en prenant bien en compte les risques que cela peut représenter. Il s'agit de ne pas provoquer de réactions inappropriées du côté du kidnappeur ou du public, pour ne pas mettre davantage la victime en danger.

En Suisse, la police reçoit et traite chaque année plusieurs milliers d'annonces de disparitions, précise fedpol dans son communiqué. «Si une alerte devait être déclenchée pour chacune d'elles, sans un soupçon concret et confirmé d'enlèvement, la population serait confrontée tous les jours à des messages d'alerte. Leur impact s'en trouverait diminué et la population risquerait de devenir indifférente», rappelle-t-elle.

Actuellement, le système «alerte enlèvement», qui s'inspire de son grand frère français, prévoit une diffusion sur l'ensemble du territoire suisse, via des annonces diffusées par le biais de la radio et de la télévision, par SMS, grâce aux panneaux d'annonce sur les autoroutes, dans les gares, les aéroports et les centres commerciaux. Avec un volet médiatique. Les premières heures sont décisives pour un résultat positif.

Pas les rapt par les parents

Les cas concernant l'enlèvement par un des parents en sont exclus. Parce que dans ces cas-là, «l'intégrité physique de la personne enlevée n'est en principe pas menacée», peut-on lire sur le site ad hoc. Elle n'est pas déclenchée non plus si l'enlèvement du mineur n'a pas été observé de visu.

La Fondation Missing Children Switzerland, créée par Irina Lucidi, la mère des jumelles disparues de Saint-Sulpice en 2011, retrouvées mortes après avoir été kidnappées par leur père qui s'est suicidé, est notamment intervenue pour demander d'étendre les critères. En janvier 2014, elle a lancé sa première campagne de sensibilisation nationale. Ses revendications: étendre le système aux pays voisins et surtout inclure le rapt par un des parents. Elle n'a pas été entendue.

C'est l'affaire de la petite Ylenia, enlevée le 31 juillet 2007 à la piscine d'Appenzell, qui est à l'origine de l'alerte enlèvement en Suisse. Elle a été retrouvée morte quarante-sept jours après sa disparition. Le meurtre de Lucie, une jeune Fribourgeoise, en mars 2009, n'a fait que démontrer la nécessité de disposer rapidement d'un tel dispositif. C'est Didier Burkhalter, aujourd'hui ministre des Affaires étrangères, qui est à l'origine de la motion demandant la création du système alerte enlèvement. ■ VALÉRIE DE GRAFFENRIED